

# Le site Ramsar du Marais Vernier et la Risle maritime : L'implication de propriétaires privés dans un projet d'intérêt général

8<sup>e</sup> Séminaire  
**Ramsar**  
France  
**2016**  
Pont-Audemer  
19-20-21 octobre



**Jean-Pierre DEBRAY,**  
*Président, Association des Propriétaires des Terrains  
Cynégétiques Privés de la Zone Humide du Marais  
Vernier et de la Risle Maritime*



# l'Association Propriétaires de Terrains Cynégétiques Privés de la Zone Humide du Marais Vernier et de la Risle maritime



OFFICE NATIONAL  
DE LA CHASSE



RESTAURATION  
ET GESTION  
DES ZONES HUMIDES

Séminaire international Marais Vernier  
2-5 Novembre 1992 - Château de St-Thurien (27)

BULLETIN MENSUEL

❖ Association née en 1993 du constat, lors du premier séminaire international sur la Grand Mare du Marais Vernier (1992), que les différents propriétaires de terrains à vocation cynégétique ne se connaissaient pas

➔ **Importance de créer un lien afin de constituer une force pour contribuer utilement et efficacement à la préservation des zones humides**

❖ l'Association regroupe une cinquantaine de membres issus de toutes les classes sociales : élus locaux, retraités, ouvriers, artisans, commerçants, agriculteurs, cadres, ... avec une forte implication locale et régionale

❖ Regroupe des propriétaires, chasseurs et non chasseurs, tournés vers :

- « Sauvegarder, conserver, restaurer le Marais en tant que zone humide »
- « Veiller notamment au maintien d'un niveau d'eau d'origine naturelle suffisant (pluie, sources, nappes phréatiques) »
- « Empêcher toutes dégradations directes ou indirectes, conservant ainsi le patrimoine naturel »

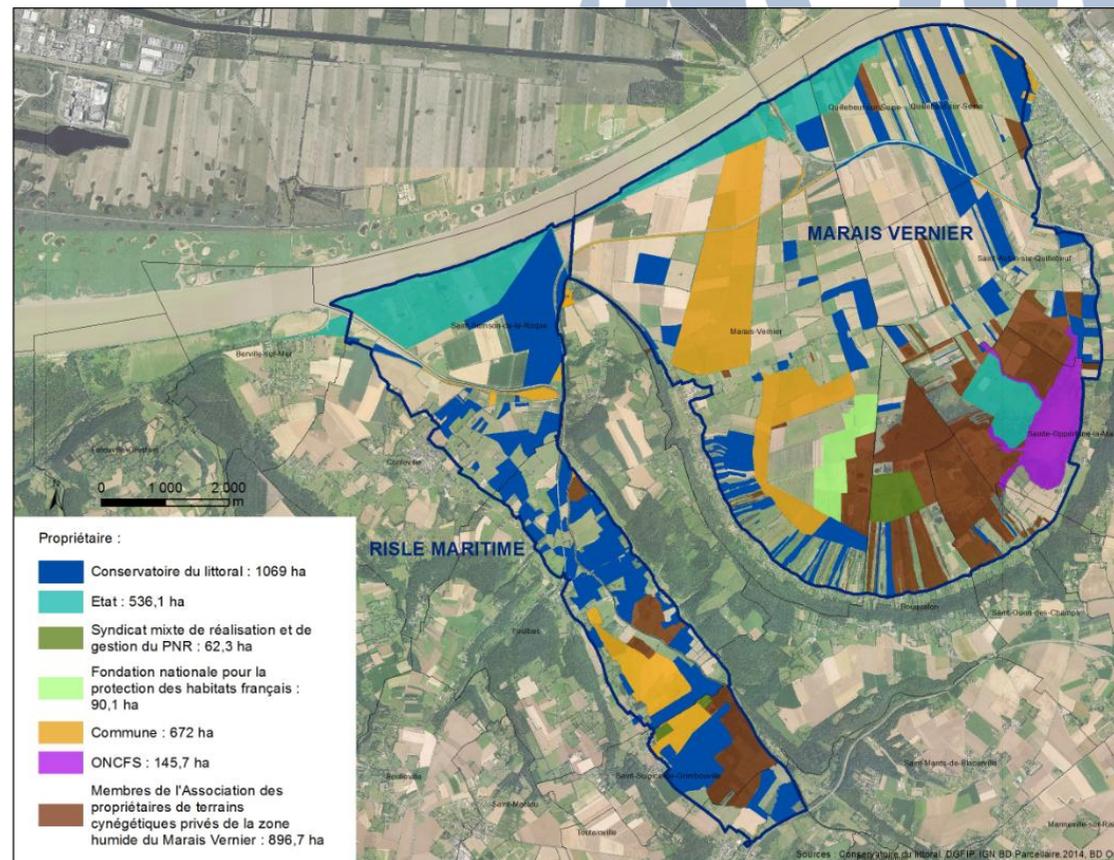
Article 2 des statuts de l'Association





# l'Association Propriétaires de Terrains Cynégétiques Privés de la Zone Humide du Marais Vernier et de la Risle maritime

- Dans ce contexte, l'Association :
  - ❖ met en avant le rôle de la propriété privée au service de l'intérêt général pour la **reconnaissance de l'utilité des zones humides et de leur préservation**
  - ❖ prône une **utilisation raisonnée et une gestion adaptée** des zones humides concernées



- L'Association gère ainsi **un millier d'hectares** situés dans les secteurs les plus intéressants en matière de biodiversité des deux zones humides





## Une association engagée vers des actions de préservation

- Ouverture des propriétés au Pnr des Boucles de la Seine normande, au Conservatoire du Littoral ainsi qu'à des associations naturalistes pour des inventaires ou des suivis d'espèces ;
- Participation à la préservation et à la reconnaissance du site
  - ❖ **Participation active et positive (avec l'association NATURA 2000) à la mise en place du site Natura 2000 (1996 -1998) et mise place de contractualisations pour une gestion adaptée des territoires (fauche, pâturage, plantation d'arbres têtards,...)**
  - ❖ **Classement volontaire d'une propriété en tant qu'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**
  - ❖ **Signature d'une convention cadre d'objectifs partagés avec le Conservatoire de l'Espace Littoral qui est le partenaire principal de l'Association**
  - ❖ **Délibération (et adhésion) positive de l'Association en faveur de la labellisation du site au titre de la Convention internationale sur les Zones Humides de Ramsar**





## Une association engagée vers des actions de préservation

- Préservation d'espèces rares, et/ou clefs de voûte
  - ❖ **Création de mares** pour le triton crêté
  - ❖ **Implantation de plateformes** de nidification pour la Cigogne blanche
  - ❖ Préservation et gestion dirigée de la **plus importante station de l'Orchis des Marais du quart Nord-Ouest de la France**
  - ❖ **Gestion précautionneuse de la précieuse population de Cerf élaphe** qui est à la fois en limite d'aire vers l'Ouest de la Haute Normandie, en isolat et dans un biotope marécageux atypique





## Une association engagée vers des actions de préservation

- Amélioration et mutualisation d'opérations de gestion:

- ❖ Evolution de la gestion des milieux herbacés en remplaçant le broyage par du **pâturage extensif avec des herbivores éco-adaptés** (chevaux de Camargue et bovins Highlands)



- ❖ Aide à la gestion technique de la réserve naturelle des Manneville aux côtés du PnrBSN: prêt de matériel de contention, aide mécanique, aide sur la pose de barrières,...



- ❖ Aide technique et logistique au PnrBSN pour le **contrôle des populations excédentaires de sangliers**





## Conclusion

- Il faut d'abord convenir du fait que le site MV-RM et ses zones humides riveraines ont principalement souffert des projets diligentés et/ou autorisés par l'Etat que ce soit en matière d'infrastructures ou de drainage, l'état de conservation de nos zones humides relevant surtout du poids de ces actions
- Mais nous sommes les premiers à avoir initié des choses concrètes pour sa préservation avec, dès 1956, la mise en réserve de la Grand Mare à l'initiative des propriétaires de l'époque,
- Nous sommes prêts (et l'avons déjà prouvé) à travailler avec les organismes, collectivités, structures **qui comprennent aussi nos valeurs** et notre rôle en particulier de relais vis-à-vis de la préservation des zones humides,
- Ramsar constitue ainsi une continuité avec les actions engagées depuis longtemps par l'association et ses membres,
- Pour cette raison, elle a délibéré favorablement lors de ses AG et a ainsi soutenue le projet dès ses débuts.





## Conclusion

- Encore aujourd'hui nous montrons notre soutien à travers notre participation à l'organisation du Séminaire Ramsar
- Etant associés au comité de suivi, nous espérons continuer à participer à la construction des projets développés dans le cadre de la labellisation
- Dans tout les cas, ce qui est sûr c'est que nous continuerons a œuvrer en faveur des zones humides
- RAMSAR a eu pour cheville ouvrière Luc HOFFMANN, un propriétaire privé de Camargue, décédé cet été, et auquel nous rendons hommage en lui laissant ce dernier mot:



*« La survie de ces milieux dépend donc de leur intégration dans le quotidien : il est exclu de protéger la nature contre l'Homme mais bien plutôt avec, et peut être même pour lui. [...] Il est évident que le seul système de protection vraiment durable est celui qui associe la population locale au projet. »*



Merci de votre attention

